



POINT FORT/ PÉNURIE ET INÉGALITÉS D'ACCÈS

A Fribourg, le manque de places en crèche persiste au détriment de l'accès à l'éducation précoce.

ANNETTE WICHT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CRÈCHES ET GARDERIES FRIBOURGEOISES (FCGF)

Malgré les crédits d'incitation de la Confédération, en vigueur depuis sept ans, le canton et la ville de Fribourg ne répondent pas encore aux besoins des familles en matière d'offre de places en crèche. Un mémoire de Master HES-SO en action et politiques sociales, présenté en juin 2013 à l'EESP, dresse le portrait des familles en attente et fait une évaluation de la pénurie en ville de Fribourg. Pour ce faire, l'auteure¹ a conduit deux enquêtes. La première, avec le concours des crèches de la ville de Fribourg, a permis de faire une estimation de la pénurie, par la collecte systématique pendant trois mois de toutes les demandes des familles. La seconde a consisté à interroger cet échantillon de familles (62), un an plus tard (2012), pour esquisser leur profil et évaluer le temps d'attente nécessaire avant d'obtenir une place.

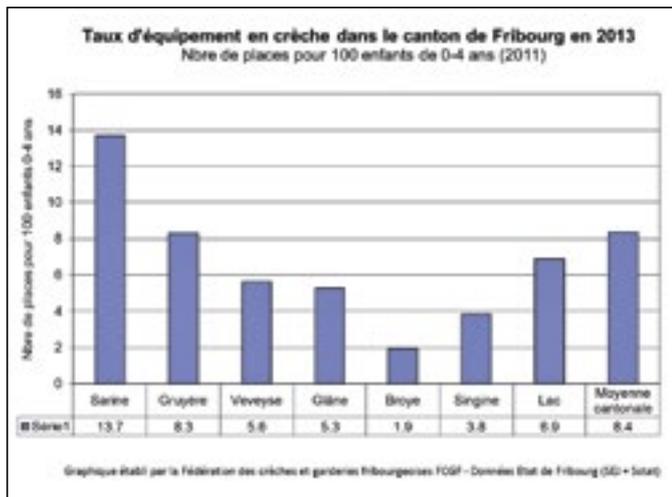
Loi des recommandations de l'UNICEF

Au terme de cette recherche, l'auteure conclut que la pénurie de places en crèche est bien réelle dans le canton et en ville de Fribourg (voir graphique à la page 10).

Avec 8,4 places en crèche pour 100 enfants de 0-4 ans, le taux d'équipement du canton est très bas par rapport à la moyenne nationale (15,5%), aux cantons voisins (VD, NE, environ 25%) et aux recommandations de l'UNICEF (25% pour les enfants entre 0-3 ans). La ville de Fribourg fait cependant nettement mieux que le canton, avec un taux d'équipement de 15,8%. A noter cependant qu'une place est occupée en moyenne par 2,6 enfants dans le canton de Fribourg (étude Infrac 2010), ce qui veut dire que le taux d'enfants accueillis est à multiplier par 2,6.

Entre 9 et 18 mois d'attente

Par ailleurs, les places en crèche sont inégalement réparties entre les différentes couches socio-économiques et culturelles de la population de la ville de Fribourg. L'enquête réalisée en 2012 auprès des 62 familles permet de dresser le portrait-type majoritaire de la famille demandant, puis ayant obtenu une place: parents bien formés, avec des revenus moyens à élevés, en emploi et de nationalité suisse. Cette famille doit attendre entre 9 et 18 mois pour pouvoir placer son enfant à la crèche, avoir des grands-parents à proximité et accepter et/ou pouvoir supporter une baisse de revenus liée à la réduction importante (30-50%) du taux d'activité de la mère.



Pour quelles raisons les familles ayant un niveau socio-économique inférieur ne cherchent-elles même pas une place en crèche? L'enquête ne permet pas de répondre à cette question. Plusieurs explications peuvent cependant être avancées: une situation de pénurie dissuasive, des contrats de travail atypiques ou instables (travail à durée déterminée, irrégulier, sur appel, horaires élargis, etc.) qui ne permettent pas d'anticiper l'inscription et qui nécessitent des solutions plus souples que la crèche, des représentations sociales éventuellement négatives de l'accueil collectif ou une préférence pour l'accueil familial, des coûts trop élevés, etc. Ces explications ne sont cependant que des hypothèses et mériteraient une étude complémentaire.

Inégaux face à l'éducation précoce

Cette répartition inéquitable des places en crèche est défavorable à l'égalité des chances des enfants en matière d'éducation et de formation. De nombreuses études sur l'éducation précoce ont mis en évidence les effets positifs de la fréquentation de structures d'accueil collectives de l'enfance sur le parcours scolaire, puis professionnel d'un enfant. Ces effets positifs viendraient même renforcer les avantages des enfants des milieux socio-culturels élevés, déjà mieux positionnés face à l'école selon les études PISA. Les observations faites dans cette enquête illustrent l'«effet Matthieu» – soit le cumul d'avantages pour les enfants de milieux favorisés – déjà relevé dans une étude antérieure (Schlanser, 2011) et «susceptible d'amplifier l'écart en termes de maturité scolaire entre les enfants des milieux plus ou moins dotés en capital culturel». Il faut relever que l'influence favorable de l'éducation précoce porte non seulement sur le développement cognitif et linguistique, mais également sur le développement social et de la personnalité (renforcement des qualités de persévérance, de motivation, de confiance en soi, de concentration, notamment), très importants dans la réussite scolaire.

Dans le cadre de sa nouvelle loi cantonale sur l'accueil extrafamilial (2011), le législateur fribourgeois n'a pas retenu l'éducation précoce comme un objectif de l'accueil extrafamilial. Si cette loi instaure l'obligation pour les communes de répondre aux besoins de leur population et d'offrir des prestations financièrement accessibles à tous, elle situe clairement l'accueil extrafamilial dans une politique de conciliation vie familiale-vie professionnelle et non pas dans une perspective éducative, ni même de socialisation.

En matière d'encouragement au développement précoce, le Canton de Fribourg et, en conséquence, la Ville de Fribourg

n'ont donc pas encore intégré dans leur politique d'accueil de l'enfance l'évolution en cours au plan national, qui attribue de plus en plus un rôle éducatif aux structures d'accueil extrafamiliales. Cette perspective éducative, qui s'est développée sous l'impulsion des études de l'OCDE faisant état du retard de la Suisse dans le domaine de l'accueil extrafamilial et grâce au soutien de la Commission suisse pour l'UNESCO et de fondations privées, a pourtant été reconnue par la CDAS et la CDIP en 2008 déjà comme complémentaire à l'objectif de politique familiale. Quant à la Confédération, ses commissions pour les questions familiales (COFF) et de migration (CFM) et ses services concernés œuvrent également à la reconnaissance de l'éducation précoce et à la nécessité de renforcer la qualité pédagogique des structures d'accueil. Ceci notamment pour favoriser l'intégration des enfants migrants et leur apprentissage de la langue.

Fixer des objectifs ambitieux

L'égalité des chances en matière d'éducation et de formation pourrait être améliorée de plusieurs manières dans le canton de Fribourg et nécessiterait des mesures tant au niveau fédéral, que cantonal et communal, estime l'auteure du mémoire.

- La mesure la plus importante concerne la réduction de la pénurie par la fixation d'un objectif ambitieux en ce qui concerne le taux d'équipement, de manière à rejoindre le niveau de 25% des cantons voisins (VD/NE). La poursuite des programmes d'incitation fédéral et cantonal est à promouvoir, car leurs échéances sont proches (fin février 2015 pour le premier et fin 2014 pour le second).
- L'élargissement de l'accès aux crèches pour tous les milieux socio-économiques et culturels nécessiterait de mener une étude pour mieux comprendre les raisons qui retiennent les familles à bas revenus de chercher une place en crèche. Dans l'intervalle et en situation de pénurie, des critères prioritaires favorisant ces familles devraient être envisagés, plutôt que de les pénaliser par des priorités inverses, excluant les familles en difficultés sociales, de santé ou au chômage.

Le Canton de Fribourg vient d'introduire une 2^e année d'école enfantine. En avançant d'un an l'école obligatoire, le canton a donc déjà pris des mesures permettant d'améliorer l'égalité des chances dans l'éducation et la formation. Cependant, pour étendre cette garantie à la période préscolaire, une modification de la base légale cantonale dans le sens du droit de chaque enfant à des mesures d'éducation précoce serait nécessaire, comme par exemple dans le canton de Genève qui a accepté le principe d'une place d'accueil pour chaque enfant. En attendant cette évolution, d'autres mesures ciblées d'éducation précoce pourraient être prises: encouragement de la fréquentation de maternelles (jardins d'enfants), ateliers de langue, soutien aux structures de conseil parents-enfants et financement de la formation et de la formation continue du personnel des crèches et de l'accueil familial de jour. De telles offres existent déjà, mais les récentes mesures d'économies envisagées par l'Etat pénalisent ces structures qui, au contraire, mériteraient la reconnaissance de leur rôle et l'assurance d'un soutien financier public. ■

NOTE

- 1 Wicht, A. (2013). *Accueil en crèches en ville de Fribourg – Pénurie et inégalités d'accès*. Mémoire MAS Action et politiques sociales HES-SO. Lausanne: EESP
- 2 Schlanser, R. (2011). *Logiques sociales de l'utilisation des structures d'accueil collectif pour la petite enfance en Suisse*. Mémoire Master en politique et management publics (PMP). Lausanne: IDHEAP. Citation: p. 79